

Commune d'EYRANS

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 19 février 2014

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf février, à dix-neuf heures, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard BAILAN, Maire.

La convocation a été adressée le 10 février deux mille quatorze.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Bernard BAILAN, Maire,
Mme Rose-Marie BOISSON, M. Pierre MAURIN, M. Gérard LEFAURE, M. Dominique BLANCHET,
M. Michel FORESTIER, Mme Michelle LORTEAU, M. Jacques MIARA, M. Philippe ROUSSET, M.
Clotaire PALACIN, Mme Dominique HOURDEBAIGT, Mme Arlette JULIEN, Mme Danielle PETIT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Pascal GARRYT

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Rose-Marie BOISSON

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 29 janvier 2014

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la précédente séance.

2 – ADELFA (ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'ÉTUDE ET DE LUTTE CONTRE LES FLÉAUX ATMOSPHÉRIQUES) – 2014

Vu le courrier de l'Association Départementale d'Etude et de Lutte Contre les Fléaux Atmosphériques en date du 24 janvier 2014 ;

Attendu que ladite association contribue à protéger les biens qu'ils soient agricoles, urbains, forestiers ou viticoles ;

Vu les phénomènes météorologiques constatés chaque année ;

Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal l'adhésion pour l'année 2014 à l'Association Départementale d'Etudes et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques (ADELFA), pour un montant de 100,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte l'adhésion auprès d'ADELFA, pour un montant de 100,00 €

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes.

3 – CONTRAT DE LOCATION DE PHOTOCOPIEURS – SOCIÉTÉ TAB

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transférer le photocopieur de la mairie aux écoles et d'installer un photocopieur neuf à la mairie.

Le nouveau contrat de location de la société TAB prendra en compte les deux photocopieurs pour un montant de 370 € par trimestre.

Le contrat concernant pièces et main d'œuvre sera offert pour une durée de un an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte l'offre de la société pour un contrat de location de 370 € par trimestre

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes.

4 – GRILLE MÉTALLIQUE – TOILETTES DU CABINET MÉDICAL – DEVIS TAILLEURS DE FER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Tailleurs de Fer d'un montant HT de 1315,00 € (soit un montant TTC de 1578,00 €).

Ce chiffrage comprend la fabrication et la pose d'une porte barreaudée pour les toilettes du cabinet médical.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Accepte le devis de l'entreprise Tailleurs de Fer pour un montant HT de 1315,00 € (soit un montant TTC de 1578,00 €),

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes pour la réalisation des travaux.

5 – POSE DE PANNEAUX 50 KM/H AU LIEU-DIT L'ECLOP

Monsieur le Maire propose la pose de deux panneaux pour une limitation de vitesse à 50 km/h sur la Voie Communale n° 9 entre L'Eclop et la Route Départementale 134.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Accepte la pose de deux panneaux de limitation de vitesse à 50 km/h,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires pour la réalisation des travaux.

6 – PANNEAUX – CAMPAGNE POINT À TEMPS 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la CCE concernant la campagne Point à temps 2014.

Il est demandé à chaque commune de se doter de dix panneaux type AK14 avec panonceaux type KM9 gravillons.

Une dizaine de panneaux permettrait de sécuriser cinq voies communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Demande un devis pour une dizaine de panneaux,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires, à signer toutes pièces correspondantes.

Questions diverses

a – PANNEAUX DE RUES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de trois modèles de panneaux de rues réalisés par la Société SIGNATURE.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré :

Retient le modèle n° 2,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les formalités administratives nécessaires et à signer toutes pièces correspondantes.

b – CONTRAT DE MADAME SUIRE VÉRONIQUE

Le contrat de Madame Suire Véronique arrive à échéance le 25 mars prochain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la stagiairisation de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, donne son accord.

c) Prochaine séance le 19 mars 2014

LEVÉE DE SEANCE

Le Maire,

B. BAILAN